

Rapport d'activité EUROCINEMA – 2014

SOMMAIRE

▪ CONTEXTE GÉNÉRAL	2
▪ LA RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR	2
▪ LE LIVRE BLANC SUR LE DROIT D'AUTEUR	3
▪ LA COPIE PRIVÉE	5
▪ LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT	5
▪ CREATIVITY WORKS!	6
▪ AUTRES QUESTIONS TRAITÉES	9
▪ LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	10
▪ LES AUDITIONS ET CONSULTATIONS	12
▪ ANNEXES	13

■ CONTEXTE GÉNÉRAL

L'année 2014 est marquée par le renouvellement du Parlement européen (mai 2014) et de la Commission européenne (novembre 2014).

Le cycle des affaires publiques s'en trouve affecté. Les dossiers potentiellement conflictuels (le partenariat transatlantique, par ex.) disparaissent miraculeusement des agendas de la Commission et du Conseil à l'approche des élections européennes. On peut s'interroger sur l'intérêt des élections européennes. Ne seraient-elles pas l'occasion d'un questionnement sur les questions d'intérêt général (l'intérêt et la portée du partenariat transatlantique et ses dangers, l'avenir de l'Euro, le sort du droit d'auteur, par ex.). La campagne des élections européennes en réalité s'efforce de soustraire tous ces sujets à l'attention des électeurs.

La machine européenne (la Commission) évite les effets d'annonce potentiellement dévastateurs (car les deux grandes familles politiques européennes, socialistes et démocrates européens, pourraient être les victimes de ces effets d'annonce, au profit des partis free rider dont la légitimité se construit sur un sentiment anti européen.

Durant cette période (de mai à octobre 2014), la Commission gère les affaires selon la procédure des affaires courantes.

Les élections européennes, extrêmement moroses et marquées une abstention considérable (qui traduit au mieux le manque d'intérêt et au pire la défiance des citoyens pour l'Europe) ont été marquées par une innovation. L'élection du président de la Commission par le Parlement européen. Plusieurs candidats étaient en lice (Jean-Claude Juncker (droite), Martin Schulz (gauche socialiste), Guy Verhofstadt (Libéraux), José Bové (Verts). Jean-Claude Juncker a été élu. En vue des élections, Jean-Claude Juncker a présenté un programme des réformes qu'il entendait mener durant son mandat (2014-2019). Parmi celles-ci, la **réforme du droit d'auteur**¹.

Suite à l'élection de Juncker, un accord de législature (PPE, S&P et Libéraux) a été conclu. En échange, M. Martin Schulz a été nommé président du Parlement européen.

■ LA RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR

La réforme du droit d'auteur **fait partie** des éléments de cet accord de législature. Par ailleurs, le programme présenté par Juncker en vue de son élection constitue un **engagement moral et politique fort**, auquel il ne peut se soustraire (il s'agit d'une approche assez classique dans les démocraties parlementaires où le gouvernement est élu sur un programme qu'il doit exécuter au risque d'être démis par l'Assemblée en cas contraire).

Ceci explique que la "réforme du droit d'auteur" doit être prise au pied de la lettre. Pendant la précédente législature, il a été possible de bloquer les tentatives de réforme du droit d'auteur. Le changement de procédure institutionnelle (élection du président de la Commission sur base

¹ Le programme du candidat a été préparé de toutes pièces par l'appareil administratif de la Commission européenne. Un empilement de mesures très disparates et de promesses difficiles à tenir (les 300 milliards d'investissement, le chômage des jeunes,...). Les groupes politiques du Parlement européen n'ont pas cherché à discuter et à amender ce programme, ce qui aurait apparu légitime et la contrepartie à leur soutien au président élu.

d'un programme) amène à réfléchir à un changement de stratégie dans la défense des droits de propriété intellectuelle.

Ceci a notamment amené les pouvoirs publics français à une approche nouvelle visant à formuler face à la Commission des lignes rouges dans la réforme du droit d'auteur (notamment les atteintes aux droits exclusifs et à la territorialité) tout en laissant une marge de manœuvre relative à la Commission pour sa réforme.

Mais revenons à la fin de la législature précédente.

■ LE LIVRE BLANC SUR LE DROIT D'AUTEUR

Début 2014, la Commission a présenté un document de consultation publique destiné à préparer la rédaction d'un livre blanc sur le droit d'auteur, lui-même destiné à fournir les bases des propositions de réforme du droit d'auteur. L'originalité de cette procédure obligatoire en droit communautaire est que cette consultation a été ouverte au grand public et qu'elle a ainsi donné aux hackers, geeks, pirates et autres spécimens de la planète web, l'opportunité de "s'exprimer". Du fait de la nature élevée des connaissances juridiques que cette consultation impliquait, on peut s'interroger sur la légitimité d'ouvrir au grand public une telle consultation.

Notre réponse à la consultation a été soigneusement préparée. Les questions posées questionnaient dans l'ensemble, de manière biaisée, la valeur et la légitimité du droit d'auteur. En même temps, ces questions nécessitaient des réponses appropriées visant à bien préciser la portée des normes du droit d'auteur, l'exercice des droits, la qualification des exceptions et des limitations ainsi que l'interprétation des décisions de la CJUE en la matière.

Cette réponse constitue une somme juridique d'une portée appréciable. Du fait de notre habitude de travail en réseau, notre réponse a pu être disséminée au sein des associations professionnelles et les aider ainsi à répondre à ce questionnaire complexe. Les pouvoirs publics français ont également tiré profit de notre réponse.

EUROKINEMA participe de manière constante aux travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins au sein de l'OMPI. Ce comité est en charge de l'élaboration des normes internationales du droit d'auteur dont les premiers principes ont été fixés historiquement par la Convention de Berne. La transposition en droit européen et en droit national de ces normes conventionnelles assurent une cohérence dans la protection du droit d'auteur.

Les conventions de l'OMPI constituent un des rares domaines du droit international où les normes sont ainsi harmonisées (à l'inverse du droit social et du droit de la concurrence, par ex, qui restent extrêmement polarisés au niveau des normes internationales). La participation aux travaux de l'OMPI permet également d'acquérir une expertise élevée dans le domaine du droit d'auteur.

Les normes internationales du droit d'auteur fixées par la Convention de Berne et les conventions subséquentes font l'objet d'une protection internationale au titre des ADPIC (Accords sur les droits de propriété intellectuelle dans le commerce) de l'accord général sur le commerce des services (AGCS) tel que ratifié par le Traité de Marrakech. La violation partielle ou entière de ces normes peut être portée devant l'organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC. L'ORD peut saisir un panel. Ainsi un panel sur le droit d'auteur a condamné les USA

pour ne pas avoir prévu en droit national une protection de l'exécution publique des prestations musicales (dans les lieux publics tels que bars et commerces (cf. Music in the Bar, affaire DS 160 [OMC | Règlement des différends - les différends - DS160](#)))

Par ailleurs, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a été incorporée au Traité de Lisbonne, assurant ainsi une reconnaissance complète des droits fixés par la dite Charte, notamment le droit de propriété et subséquemment le droit de propriété intellectuelle. Le droit d'auteur jouit de protections considérables en droit international et en droit européen dont il doit être dûment tenu compte dans le cadre d'une éventuelle réforme du droit d'auteur (voir la réponse d'EUROKINEMA à la consultation sur le droit d'auteur (05.03.2014): [Eurocinema-travaux](#))

A la suite de cette consultation publique, la Commission européenne a préparé un projet de Livre blanc sur le droit d'auteur (mai 2014). Ce Livre blanc visait à assurer la transition avec la future Commission, laissant en quelque sorte un testament juridique (un Livre blanc constitue le début de procédure formelle dans la procédure d'élaboration des textes unitaires) visant à prévoir une réforme du droit d'auteur. A ce Livre blanc était annexé un document d'évaluation de l'impact (impact assessment) d'une réforme du droit d'auteur. Ce document exprimait des commentaires négatifs sur des questions telles que la territorialité des droits et la copie privée.

Le Livre blanc et le document d'impact ont fait l'objet de discussions avec le commissaire responsable, Michel Barnier. L'ACT, représenté par Canal+, et EUROKINEMA ont marqué leur désaccord avec les conceptions de la Commission notamment en matière de territorialité (voir entretien avec Michel Barnier, le 25 juin 2015. Note de suivi - 10.07.2015 – annexe 1)

EUROKINEMA a conseillé aux pouvoirs publics français de ne pas apporter leur soutien à ce Livre blanc, avis qui a été suivi. L'adoption du Livre blanc prévue en juillet 2014 a été repoussée à septembre 2014. Du fait de dissensions au sein de la Commission et de l'avis négatif exprimé par la France, ce Livre blanc n'a pas été adopté. La nouvelle Commission se trouve dans l'obligation de procéder à une nouvelle procédure (consultation, procédure d'analyse d'impact). Une réforme est annoncée pour l'automne 2015 (alors que M. Jean-Claude Juncker l'avait annoncée pour les prochains six mois de son mandat).

Si la nouvelle Commission a des difficultés sur le plan pratique à entamer la réforme du droit d'auteur, le Parlement européen nouvellement élu a décidé, dès son entrée en fonction, d'élaborer un rapport d'initiative. Ce rapport (visant à évaluer la mise en œuvre de la directive sur le droit d'auteur dans la société de l'information (directive 2001) n'a pas de valeur juridique mais il représente les options politiques que le Parlement européen entend défendre dans l'hypothèse où la Commission présente par la suite un texte législatif (directive, règlement, communication interprétative). Le rapport a été confié à la députée verte, Julia REDA, mais élue sur la liste du Parti pirate en Allemagne.

En fin de mandat, le 1er juillet 2014, le commissaire responsable pour la propriété intellectuelle a présenté une communication relative à un meilleur respect des droits de propriété intellectuelle dans l'Union européenne. Ces mesures font l'objet de l'examen actuel par le

Parlement européen². Elles présentent un caractère très soft et sont insuffisamment prescriptives pour répondre au piratage de masse.

Concernant l'initiative "Follow the money", les pouvoirs publics britanniques ont été les premiers à prendre une initiative en ce domaine. Lors du sommet international sur l'application des droits de propriété intellectuelle organisé par l'Observatoire des atteintes aux DPI à Londres les 11 et 12 juin 2014³, EURO CINEMA a rencontré M. Mike Weatherley, membre du Parlement et conseiller du premier ministre britannique. Une lettre adressée à M. Weatherley détaille notre position relative à l'initiative Follow the Money (voir annexe 2).

■ LA COPIE PRIVÉE

Le rapport de Mme Françoise CASTEX relatif aux redevances pour copie privée⁴ a été approuvé par le Parlement européen le 17 février 2014.

EUROCINEMA, assure la coordination d'EUROCOPYA avec la PROCIREP. Une assistance à la société de gestion collective pour la copie privée espagnole (EGEDA) est apportée par EURO CINEMA dans ses contacts européens (Commission européenne, Parlement européen) ainsi que dans le suivi de la question préjudicielle devant la Cour de Justice de l'Union européenne relative au traitement de la copie privée en Espagne.

■ LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

Lors de l'adoption au Conseil des Ministres du commerce, en juin 2013, du mandat autorisant la Commission à négocier un accord bilatéral relatif au commerce et à l'investissement, EURO CINEMA avait obtenu du Parlement européen une exclusion des services culturels et audiovisuels, y compris en ligne, de la portée du futur accord. Au cours de l'année 2014 et du fait du changement de Commission européenne, les discussions bilatérales menées par la Commission au nom des Etats membres avec les USA ont été ralenties.

Un débat entre le Parlement européen et la Commission a pris corps sur la clause relative à la protection des investissements étrangers. Cette clause classique dans les traités bilatéraux a pour objet de protéger les investissements étrangers d'une partie dans la partie adverse, signataire de l'accord bilatéral. Il s'agissait à l'origine de sécuriser l'investissement dans les pays représentant de hauts risques (instabilité politique pouvant conduire à l'expropriation pure et simple des investissements étrangers comme ceci s'est passé notamment en Argentine). Les opposants à une telle clause remarquent qu'elle conduit à conférer aux investisseurs étrangers (c'est-à-dire généralement des entreprises) des droits supérieurs à ceux des Etats parties signataires du Traité (ce qui est vrai mais dans le cas où le pays viole lui-même les règles d'investissement auxquelles il a souscrit). Le genre d'arguments visant à proscrire une sauvegarde pour la protection des investissements recueille un soutien populaire qui se reflète au sein du Parlement européen. A ce jour, la question de la protection de l'investissement n'est

² Communication de la Commission "Vers un consensus renouvelé sur la protection des droits de propriété intellectuelle: un plan d'action de l'UE" (COM(2014) 392 final 1.07.2014)

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/documents/com/com_com\(2014\)0392_/com_com\(2014\)0392_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/documents/com/com_com(2014)0392_/com_com(2014)0392_fr.pdf)

³ [International IP Enforcement Summit](#) – London 11-12 juin 2014

⁴ [Textes adoptés - Jeudi 27 février 2014 - Redevances pour copie privée - P7_TA-PROV\(2014\)0179](#)

pas conclue mais la recherche d'un compromis permettra vraisemblablement de faire repartir la négociation de ce traité bilatéral pour lequel les Etats membres, dont la France et l'Allemagne, sont très demandeurs.

Ceci n'est pas une bonne nouvelle pour nous. Les services audiovisuels ont été exclus du chapitre "Commerce de services et établissements". L'exclusion envisagée vise à créer une sauvegarde au niveau européen et national afin de se prémunir de toute volonté des USA d'obtenir par le biais de cet accord une reconnaissance *de jure* des positions de ce marché prises par les opérateurs numériques (GAFA) et des conséquences juridiques qui en résultent (imposition de la juridiction US sur les services numériques, définition inclusive des services numériques.)

Afin de continuer à sensibiliser la Commission européenne (DG commerce) et d'évaluer les risques potentiels résultant du Traité transatlantique, EURO CINEMA travaille au sein d'un groupe de travail commun avec les chaînes publiques de télévision allemandes (ARD, ZDF) et l'UER, afin de lister les questions ouvertes. (voir notes issues de ces travaux – annexes 3, 4 et 5).

A la suite de ces travaux, les chaînes publiques allemandes ont demandé à la ministre allemande de la culture de présenter un document évaluant la protection des services audiovisuels et culturels dans le traité transatlantique. Ce document a été présenté au Conseil des Ministres de la culture du 25 novembre 2014, il n'a pas fait l'objet de débat. La France n'a pas souhaité soutenir la position allemande à cet égard. La position ministérielle allemande a fait l'objet d'échanges entre EURO CINEMA et les pouvoirs publics français dont il vous a été rendu compte oralement.

■ CREATIVITY WORKS!

EUROCINEMA est membre de Creativity works! qui rassemble les organisations européennes du cinéma, de l'audiovisuel, de la télévision (commerciale), du livre, de la photographie et de la musique indépendante.

PRÉSENTATION

Creativity Works! a été créée à l'initiative des secteurs des industries créatives et audiovisuelles en mars 2013 et officiellement lancée le 16 octobre 2013. <http://creativityworks.eu>

Creativity Works! est une alliance d'organisations, fédérations et associations des secteurs culturels et créatifs en Europe qui compte parmi ses membres de nombreux acteurs, tels que les réalisateurs de films, développeurs de jeux vidéo, radiodiffuseurs, écrivains, scénaristes, éditeurs de livres, organisations sportives, cinémas, agences de photographie, producteurs, éditeurs et distributeurs de musique et de films.

EUROCINEMA est membre fondateur de Creativity Works!

L'objectif de Creativity Works! est de promouvoir un dialogue ouvert et éclairé avec les décideurs publics sur la contribution économique et culturelle des secteurs créatifs et culturels à l'ère numérique. Ses membres partagent des convictions communes sur l'importance de la créativité, des contenus créatifs, de la diversité culturelle et de la liberté d'expression.

CW! Est constitué d'un secrétariat et de trois groupes de travail:

- Groupe de travail - communication
- Groupe de travail - orientations politiques
- Groupe de travail - développements

Principal message de CW!

Les secteurs créatifs sont une source essentielle de croissance et d'emploi, et plus particulièrement pour les jeunes générations. Ils ont été plus résistants à la crise économique que d'autres secteurs et sont principalement composés de petites et moyennes entreprises. Les chiffres officiels de l'Union européenne⁵ ont récemment montré que les industries du droit d'auteur génèrent 7 millions d'emploi, contribuent à hauteur d'environ 509 milliards d'euros à l'économie européenne (ou 4,2 % du produit intérieur brut européen), et génèrent un excédent commercial avec les partenaires commerciaux de l'Europe.

Les contenus européens de qualité sont en effet appréciés à travers le monde entier. Sans ces œuvres, Internet en serait appauvri et l'Union européenne également –dans tous les sens du terme.

Le droit d'auteur, le fondement économique des industries créatives et culturelles en Europe, suscitera sans doute un intérêt considérable de la part du Parlement européen, à la lumière des discussions engagées sur le sujet au sein de la Commission européenne. Creativity Works! est là pour apporter son expertise et soutenir des débats éclairés sur les questions liées au droit d'auteur et à l'économie numérique.

COURRIERS, DÉCLARATIONS ET PRISES DE POSITION

- **13 novembre 2013** – Dans le cadre des travaux "Licences for Europe": **"Creative sectors promote solutions for online content"**
Creativity Works! welcomes the concrete and innovative solutions for accessing content online resulting from the Licences for Europe dialogue. The market is delivering and online offers are booming. Find out more about the Licences for Europe process and legal content offers in our statement here.
- **25 Novembre 2013: CW! Salue la publication de l'étude commanditée par l'OHIM: "Les citoyens européens et la propriété intellectuelle: perception, sensibilisation et comportement"**
"Creativity Works! welcomes EU citizens' support for IP, but points to gap between words and actions" - *Cultural and creative organisations, grouped under the 'Creativity Works!' banner, welcome the publication today of an EU study¹ that shows that citizens view intellectual property and its social and economic contribution positively."*
- Actions entreprises **durant la période de consultation de la Commission européenne sur la révision des règles du droit d'auteur** (5 décembre 2013 – 5 mars 2014)
 - 5 janvier 2014 – Déclaration de CW! à l'occasion de la publication de la consultation publique **"CW! calls on governments to have their say on copyright"**
"Creativity Works! calls on EU governments to respond to the Commission consultation on the EU copyright review and take into account the views and socio-economic contribution of their national creative sectors. IP-intensive industries contribute 26% of EU employment and 39% of GDP. The core copyright-intensive industries generate 7 million jobs, contribute around €509 billion to GDP and produce a trade surplus. Copyright Works! The market is delivering and online offers are booming. Today we can enjoy over 2 million e-book titles, over 30 million licensed songs, and over 3000 Video-on-Demand (VOD) services."

⁵ http://ec.europa.eu/internal_market/intellectual-property/docs/joint-report-epo-ohim-final-version_en.pdf

- 9 janvier 2014 - Lettres aux ministres des 28 Etats membres en charge des questions liées au droit d'auteur.
- Fin février – début mars 2014: Rencontres avec les cabinets des commissaires
Cabinet Lewandowski (17.02.2014) (YT)
Cabinet Füle (18.02.2014) (YT)
Cabinet Ashton (21.02.2014)
Cabinet Hedegaard (24.02.2014)
Cabinet De Gucht (04.03.2014) (YT)
Cabinet Barnier (04.03.2014)
- 5 mars 2014 – Lettre au Président José Manuel Barroso
- **25 juin 2014 – Rencontre avec le Commissioner Barnier / Délégation de haut-niveau CW!**
 - Michel Lambot, Co-founder and co-president PIAS
 - Cecilia León, President of Ediciones Joaquin Rodrigo (Ediciones Joaquin Rodrigo is responsible for the repertoire of Joaquin Rodrigo composer of "Concierto de Aranjuez")
 - Jean-Pierre Decrette, Directeur du développement of Pathé, and Senior Vice-President of UNIC
 - Pascaline Gineste, Director for regulatory and European affairs Canal +
 - Yvon Thiec, Délégué général EUROCINEMA
- **1er juillet 2014 – Lettre de bienvenue à la Présidence italienne du Conseil.**
- **2 juillet 2014 – Rencontre avec Krysztof Kuik (DG Com)**
- **Fin juillet 2014 - "Welcome package" aux parlementaires européens** (lettre + infographique mis en place par CW! Avec demande de rendez-vous pour certains parlementaires identifiés "clés")
- **28 juillet 2014 – Rencontre d'une délégation de CW! avec la représentation permanente de l'Italie** [Michele Cecchi (concurrence) et Gaetano de Silva (Marché intérieur, propriété intellectuelle)]
- **15 juillet 2014 – Réponse à la consultation menée par CONTEXTE** et le think tank Renaissance numérique pour connaître les attentes des parties prenantes en matière de politique européenne du numérique (tribune d'une page).
- **18 octobre 2014 – Workshop CW! consacré à l'audiovisuel** à l'attention du Parlement européen et accueilli par Jean-Marie Cavada et Wenta
(1^{er} workshop d'une série de trois. Le 2^{ème} workshop sera consacré à la musique, l'édition littéraire et la photographie, le 3^{ème} au sport et jeux vidéo)
- **31 octobre 2014 – Contribution de CW!** à la consultation publique de la Commission européenne relative à la **stratégie Europe 2020**
- **4 novembre 2014 - CW! Lettres de bienvenue à la Commission européenne:** au Président JC Juncker, Vice-présidents Timmermans, Katainen et Ansip et aux commissaires Oettinger, Navracsics et Moscovici.
- **17 décembre 2014 – CW! lettre à la Représentation permanente de Lettonie** en vue de la Présidence lettone du Conseil du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.
- **16 janvier 2015: Rencontre d'une délégation CW! avec la Présidence lettone** - Liena Rubene, Conseiller droit d'auteur – RP

RENCONTRES AVEC LES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS:

Nom	Prénom	Nationalité	Groupe	Contact	Date rdv
Christian	Ehler				10.12.2014
Jean-Marie	Cavada	France	ALDE	Eurocinema	16.12.2014
Therese	Comodini Cachia	Malte	EPP	ACT	
Mary	Honeyball	Royaume-Uni	S&D	FEP	
Pervenche	Béres	France	S&D		
Angel	Dzhambazki	Bulgarie	ECR	ACT	

EVÈNEMENTS ORGANISÉS OU CO-ORGANISÉS PAR CW!

- 16 Octobre 2013: Lancement de CW!
- Mai 2014: Avant première (MPA/CW!) du film "Plein Soleil"
- Juillet 2014: Premier League football – coupe du monde
- 3 septembre 2014: CW! Pop-Up reception. / HOT DOG EVENT devant le PE
- 8 octobre 2014: Avant-première (MPA/CW!/UNIC) du film 'Samba',
- 14 Octobre, Renaissance Hotel, 18.30: 'Alliance for IP' Cocktails – les membres de CW! sont invités à rencontrer la "UK-based Alliance for IP".
- 18 octobre 2014 –workshop audiovisuel sponsorisé par le PE (voir ci-dessus)

DIVERS

- Compte Twitter (<https://twitter.com/CreativityW>)
Activités de tweets:
 - World IP Day (25 – 26 avril 2014)
 - Durant les auditions des commissaires (2 à trois tweets par jour à intervalle régulier – 1900 vues, retweets ... - 100 followers) (septembre 2014)
 - Chat spécial organisé par Angus ANSIP (15.10.2014)
 - Chat avec Günther Oettinger (20.11.2014)

DANS LA PRESSE:

- 5.12.2013 Publication, à l'initiative de CW! d'un article signé par Arlene McCarthy dans la revue The Parliament Magazine "EU copyright rules must allow "creativity to flourish"
- 5 mars 2014, MLex – EU governments pour cold water on overhaul of copyright regime: <http://www.mlex.com/EU/Content.aspx?ID=509287&Alert=True>
- 6 mars 2014, Les Echos – Agitation à Bruxelles autour de la réforme du droit de l'auteur: <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/tech-medias/actu/0203353817280-agitation-a-bruxelles-autour-de-la-reforme-du-droit-d-auteur-654919.php>
- 14 avril 2014, The Parliament Magazine – On #worldipday, Let's Celebrate a Europe of Creativity, Innovation and Growth: CW! Parliament Magazine 388
- 11.09.2014: Agence Europe: "Creative sector in no hurry over copyright White Paper" (revue abonnés seulement)
- 20.11.2014 – Tribune European Voice "Copyright 2015" [Copyright 2015 | European Voice](#) - [Creativity Works! | European Voice](#)

▪ **AUTRES QUESTIONS TRAITÉES.**

➤ **Parlement européen**

- ✓ Rapport sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins / PE – Marielle Gallo (définitivement adopté par le Parlement européen le 04.02.2014)⁶. Le bilan 2013 fournit un ensemble d'analyses sur cette directive et sa négociation. La directive doit être mise en œuvre dans les Etats membres en 2016 (voir note EUROKINEMA – mars 2014 – annexe 6)

⁶ [Textes adoptés - Mardi 4 février 2014 - Droit d'auteur et droits voisins et octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne ***I - P7_TA-PROV\(2014\)0056 / Directive 2014/26/UE du 26 février 2014 concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur](#)

- ✓ Rapport sur les redevances pour copie privée / PE – Françoise Castex (adopté le 27.02.2014)⁷
- ✓ Rapport "Se préparer à un monde audiovisuel totalement convergent / PE – Sabine Verheyen (adopté le 12.03.2014)⁸
- EURO CINEMA est membre de l'OHIM / **Observatoire des atteintes aux droits de propriété intellectuelle** (Alicante). A ce titre, notre association a participé à:
 - ✓ la conférence sur le respect et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle (OHIM / High Level IP Enforcement / in collaboration with UK government - Intellectual Property – Londres, 11-12 juin 2014 / <https://oami.europa.eu/ohimportal/fr/international-ip-enforcement-summit>
 - ✓ la session plénière de l'Observatoire – Alicante 28-29 octobre 2014 (voir ordre du jour en annexe 7)
- **Observatoire européen de l'audiovisuel**: 28^{ème} réunion du Comité consultatif (26 mars 2014 – Strasbourg)⁹
- **Cinema Expert Group / Patrimoine cinématographique**: Commission européenne: 24 novembre 2014

▪ LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROCINEMA participe au titre des ONG accréditées aux travaux des organisations internationales compétentes dans le domaine du droit d'auteur et de la culture (respectivement OMPI et UNESCO).

➤ OMPI

A l'issue de la négociation des Traités de Pékin (protection des artistes interprètes de l'audiovisuel) et de Marrakech (protection des malvoyants), les travaux de l'OMPI ont du mal à reprendre un rythme normal. La raison essentielle en est la dégradation des relations Nord/Sud. Il est clair que la protection des DPI profite largement aux pays et aux industries des pays du Nord du monde. Dès lors, les pays du Sud sont réticents, sinon carrément hostiles, à faciliter les travaux d'une enceinte dont l'objet est la protection des droits d'auteur et des droits de propriété intellectuelle de manière plus générale. Les tensions sont visibles et amènent à un blocage graduel. De ce point de vue, l'Europe s'est mal placée. Elle tend à s'allier aux USA (qui sont perçus par une large majorité d'Etats du Sud comme le pays impérialiste par excellence. Lire sur l'Amérique latine "Les veines ouvertes de l'Amérique latine", livre qui retrace les opérations de malversations commises par les entreprises du copyright, des marques et des brevets en Amérique latine pendant plusieurs décennies).

⁷ [Textes adoptés - Jeudi 27 février 2014 - Redevances pour copie privée - P7_TA-PROV\(2014\)0179](#)

⁸ [Textes adoptés - Mercredi 12 mars 2014 - Se préparer à un monde audiovisuel totalement convergent - P7_TA-PROV\(2014\)0232](#)

⁹ [Huitième session ordinaire du Comité intergouvernemental | Diversité des expressions culturelles](#)

L'Europe aurait pu jouer un rôle d'arbitre Nord/Sud de manière à atténuer ces tensions (du fait de la confiance et même du prestige dont elle jouit tant en Afrique qu'en Amérique du Sud et dans les Caraïbes). Mais la négociation à l'OMPI est menée dans une perspective exclusivement technique sans prise en compte de la dimension géopolitique et géoculturelle.

Tout ceci est regrettable tant l'enjeu d'une forte protection du droit d'auteur au niveau mondial reste fondamental.

Dès lors, les sessions 2014 du Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins ont été relativement stériles et leur tenue traduit plutôt un moyen de déguiser le vide décisionnel qui s'installe (comme à l'OMC) au sein de l'Institution.

Réunions 2014:

- 27^{ème} session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (28 avril au 2 mai 2014 Genève)¹⁰
- 28^{ème} session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (30 juin au 4 juillet 2014 Genève)
- 29^{ème} session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (8 décembre au 12 décembre 2014 Genève)

➤ **UNESCO** / La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Dans les travaux de mise en œuvre de la Convention, l'accent est mis sur le fonds international pour la diversité culturelle. Le fonds est destiné à des actions dans le domaine des bonnes pratiques, la gouvernance, le développement des modèles économiques dans la culture, le financement des industries culturelles, mais les moyens sont extrêmement réduits.

Pour la période 2010-2011, 3 millions de dollars ont financé 48 projets dans 36 pays. En 2012, 12 projets pour 1 million de dollars. La Convention recherche dorénavant d'autres sources d'abondement du FIDC.

Par ailleurs, la Convention a entamé des travaux visant à promouvoir la diversité culturelle dans l'environnement numérique. La Convention travaille au ralenti. L'absence de contentieux commerciaux dans le secteur de la culture (et la marginalisation relative de l'OMC) contribue à cette dégradation. Après avoir été au centre de la stratégie française (Présidence de Chirac), la diversité culturelle n'apparaît plus comme un enjeu prioritaire pour la France (et ses alliés Francophonie, bloc Africain...), ce qui tend également à ralentir l'expansion de la Convention. Le soutien relatif par la France a pour effet également un affaiblissement du soutien de l'Union européenne à la Convention.

EUROCINEMA participe aux sessions annuelles de la Convention et aux travaux connexes: Francophonie – ACP: Enjeux du Fonds international pour la diversité culturelle. Dialogue de haut niveau sur la diversité culturelle au service du développement: le numérique et la Convention de 2005. (Voir note EUROCINEMA - 9.10.2014, annexe 8)

Réunion:

- 8^{ème} session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (du 9 au 11 décembre 2014 – Paris)

¹⁰ [Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes: Vingt-septième session](#)

▪ LES AUDITIONS ET CONSULTATIONS

En 2014, EUROKINEMA a répondu à la **consultation** de la Commission européenne relative au Livre blanc sur le droit d'auteur (voir réponse:

http://www.eurocinema.eu/docs/DA_Consultation_EUROKINEMA_FR_final_5.03.2014.pdf)

Auditions

- Audition organisée par la DG CONNECT relative au Livre vert sur la Convergence // "Media Talks" (28.04.2014) (Voir agenda en annexe 9)
- **IP Summit** London (13-14 octobre 2014) / Intervention d'Yvon THIEC "Digital Single Market versus Copyright – EU State of Play" (voir annexe 10)
- **IP Summit** Brussels (5 décembre 2014) – Intervention d'Yvon Thiec "Copyright Toolbox: rational practices for global companies – Intermediaries Liability" (voir annexe 11)

Publications:

"Cultural Diversity in International Law: The effectiveness of the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions", Collective work, Edited by Lilian Richieri Hanania, Routledge 2014.

▪ **ANNEXES**

1. Entretien avec Michel Barnier, le 25 juin 2014 (lettre/email et note territorialité - 10.07.2014).
2. Lettre adressée à M. Weatherley relative à l'initiative Follow the Money (10.07.2014)
3. TTIP - Services culturels et audiovisuels – Clause de protection – Note EUROCINEMA 20.11.2014
4. Note à l'attention du Ministre du commerce extérieur sur les services audiovisuels numériques et le TTIP / Etat des lieux (EUROCINEMA - 28.01.2014)
5. TTIP – Analyse complémentaire (EUROCINEMA -04.03.2014)
6. La directive sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins (EUROCINEMA – mars 2014)
7. Ordre du jour de la Session plénière de l'Observatoire – Alicante 28-29 octobre 2014
8. ACP/Francophonie – Intervention YT " Enjeux du Fonds international pour la diversité culturelle (9.10.2014)
9. Audition organisée par la DG CONNECT relative au Livre vert sur la Convergence // "Media Talks" (28.04.2014) – Agenda
10. **IP Summit** London (13-14 octobre 2014) / Intervention d'Yvon THIEC "Digital Single Market versus Copyright – EU State of Play"
11. **IP Summit** Brussels (5 décembre 2014) – Intervention d'Yvon Thiec "Copyright Toolbox: rational practices for global companies – Intermediaries Liability"

-